



L'Église et les chandelles

D'où vient l'usage des lumières pendant les offices ? Répondant vertement à un détracteur, saint Jérôme lui dit : « *Nous n'allumons point de cierges en plein jour, comme vous l'avancez faussement. Nous ne les allumons que pour mêler quelque joie avec les ténèbres de la nuit, pour veiller à la lumière et éviter de nous endormir comme vous dans l'aveuglement et dans les ténèbres.* »

Personne ne pouvait être mieux informé de ces sortes d'usages que ce saint docteur, qui avait visité presque toutes les Gaules, et parcouru aussi bien l'Occident que l'Orient où il résidait. Nous devons donc dire sur son autorité, qu'on n'a pas allumé des

cierges en plein jour du fait qu'on avait coutume d'en allumer pendant la nuit ; et en second lieu, que les églises d'Orient allumaient des cierges en plein jour pour des raisons mystérieuses : « *Dans toutes les églises d'Orient, dit-il, on allume des cierges en plein jour quand il faut lire l'Évangile ; non par conséquent pour voir clair, mais comme un signe de joie, et comme un symbole*

de la divine lumière, dont il est dit dans le Psaume : Votre parole est la lumière qui éclaire mes pas. »

L'usage des lumières à la messe en plein jour vient donc des églises d'Orient ; et si l'on veut savoir d'où ces églises ont pris cet usage, il y a lieu de croire qu'elles l'ont tiré des Juifs. Il est constant que dans ces églises on a pratiqué durant les trois premiers siècles quelques rites judaïques de l'Ancien Testament, tel qu'était celui de célébrer la Pâque le quatorzième

de la lune sans attendre le dimanche et l'on peut bien avoir voulu imiter en quelques manières, par rapport à l'Évangile, ce que les Juifs ont pratiqué par rapport au livre de la Loi. Or les Juifs ont fait et font encore brûler continuellement

une lampe devant le livre de la Loi de Moïse ; et il convenait bien mieux que l'Évangile annoncé solennellement fût précédé par des lumières qui marquassent le respect dû au saint Livre, qui porte la lumière dans les obscurités de l'ancienne Loi. Ce qui s'était observé dans les églises d'Orient, et qui s'y pratiquait



Jésus est présenté au Temple.

S
U
R
S
U
M
I
C
O
R
D
A

constamment au quatrième siècle, fut imité par les autres églises après le temps de saint Jérôme. On y alluma des cierges pour lire l'Évangile, et on les éteignait dès qu'il était lu, ainsi qu'il est marqué dans les anciens règlements romains.

Ordinairement les pratiques édifiantes se répandent au voisinage, et les causes de leur origine leur font faire du progrès. La même raison mystérieuse qui avait fait allumer des cierges pendant l'Évangile, déterminait bientôt après à en allumer pendant l'action du Sacrifice, où Jésus-Christ, notre vraie lumière, est réellement présent. Saint Isidore, vers l'an 600, dit que *« les acolytes sont appelés en Latin céroféraires, à cause des cierges qu'ils portent quand on lit l'Évangile, ou qu'on offre le Sacrifice : car alors ils allument et portent des luminaires, non pour chasser les ténèbres, puisque le soleil luit, mais comme un signe de joie, afin que cette lumière corporelle représente la lumière dont il est dit dans l'évangile qu'il était la vraie lumière. »*

L'Église a toujours goûté et approuvé ces sortes de symboles mystérieux, qui sont autant d'instructions courtes et édifiantes pour le peuple. Ainsi, rien de plus ancien que la coutume de faire tenir aux nouveaux baptisés un cierge à la main ; saint Cyrille de Jérusalem leur dit, vers l'an 350, *« que ces cierges qu'ils allument sont les symboles de la foi qu'ils doivent conserver avec soin. »*

C'est encore par des raisons mystérieuses qu'on a allumé des cierges à la fête de la Présentation de Jésus-Christ au temple, ou de la purification de la Vierge, pour prendre part à la joie qu'eut le vieillard Siméon de tenir ce divin Enfant entre ses bras, et pour exprimer plus vivement qu'il était la Lumière des Nations.

Il y a plus de 1200 ans qu'on bénit, et qu'on allume solennellement le cierge pascal, non simplement pour éclairer pendant la nuit de Pâques, puisque l'Église

était alors illuminée par un nombre de cierges et de lampes incomparablement plus grand qu'il ne l'est en toutes les autres veilles de l'année, mais on l'a fait pour des raisons mystérieuses.

« Vous êtes la Lumière du monde, nous dit notre Seigneur ; que votre lumière luit dans les ténèbres » ; « on ne met pas une lumière sous le boisseau, mais sur un candélabre afin qu'elle éclaire tous ceux qui sont dans la maison. »

Demandons à notre Dame de nous aider à garder sans tache la grâce divine dans notre âme : c'est elle la Lumière que nous devons répandre autour de nous.

Abbé Gérard HERRBACH



Annonces du mois

Genève

- **Chandeleur**
Mercredi 2 février, Bénédiction des cierges et messe chantée à 18h30 à Carouge. Deuxième messe à Onex 18h30.
- **Saint Blaise**
Jeudi 3, bénédiction des gorges pour la Saint-Blaise après les messes.
- **Sainte Agathe**
Vendredi 4, bénédiction des pains pour la Sainte-Agathe après les messes.
- **Tiers-Ordre**
Samedi 5 février, réunion à Carouge à 10h30.
- **Adoration perpétuelle**
Mardi 8, adoration perpétuelle de 9h à 19h à l'école.

• **JCR**

Jeudi 10, réunion à Carouge dès 18h30.
Samedi 5 et dimanche 6 mars : week-end JCR.

• **Conférence sur Saint François de Sales**

Vendredi 11 à 19h30 à Carouge, conférence sur la spiritualité de Saint François de Sales par l'abbé de Loÿe (II).

• **Introduction à la messe**

Samedi 12 à 16h à Carouge, introduction à la messe traditionnelle.

• **Messe des bienfaiteurs**

Lundi 14 à 18h30 à Carouge, messe lue de requiem pour les bienfaiteurs défunts.

• **Initiation au chant grégorien**

Jeudi 17, 24 février, 3, 10, 24 et 32 mars, initiation au chant grégorien par l'abbé de Maillard.

• **Messe pour le curé Épiney**

Vendredi 25 février à 18h30 à Carouge, messe de requiem pour le repos de l'âme du curé Épiney.

• **Messe "pro populo"**

La messe de 10h le dimanche à Carouge est désormais célébrée à l'intention des fidèles de l'oratoire.

• **Statistique des sacrements**

Pendant l'année 2021 ont été donnés à l'Oratoire Saint-Joseph de Carouge : 9 baptêmes, 12 1^{ères} communions, 2 mariages et 4 sépultures. Aux Rousses : 1 baptême et 2 sépultures.

• **A noter dans les agendas**

Dimanche 8 mai, 1^{ères} communions et communions solennelles.

Dimanche 12 juin, kermesse.

• **Carnet Paroissial**

A été reçue au sein de l'Eglise catholique le 25 janvier Mlle Shanie TEL VARDI.

A été honoré de la sépulture ecclésiastique le mardi 4 janvier M. Albert SAUTEREL.

Ecole Saint-François-de-Sales

Rue Gaudy-le-Fort, 23
1213 Onex
Tél. +41(0)22 793 42 11
Fax +41(0)22 793 42 13



Catéchisme

Catéchisme pour enfants. Mercredi à 14h30.

Offices

- **Sexte** à 12h05 du lundi au samedi.
- **Chapelet** à 18h45 (jeu. Salut, ven. ch. de croix)

Oratoire Saint-Joseph

Avenue du Cardinal-Mermillod, 9
1227 Carouge
Tél. +41 (0)22 342 62 32



Offices

Premier vendredi du mois. Après la messe de 18h30, adoration du Très Saint Sacrement jusqu'à 20h15.

Premier samedi du mois. Méditation et prière du chapelet devant le T.S.S. après la messe de 8h30.

Confessions

- en semaine, une demi-heure avant les messes ; sauf absence, voici la présence des confesseurs :

Lundi	variable
mardi	abbé Jean de Loÿe
mercredi	abbé Gérard Herrbach
jeudi	abbé Thibault de Maillard
vendredi	abbé Jean de Loÿe

- le dimanche, un quart d'heure avant la messe de 8h15.
- le samedi, de 17h30 à 18h30.

Autres

Mouvements de jeunes

Contact JCR : greg.cretin@gmail.com

Contact MJCF : martincaron74@gmail.com

Catéchisme pour adultes le mercredi à 19h30.

Vierge pèlerine. Pour la recevoir, s'adresser à Mlle Dominique Grevillet (tél. : 06 75 79 97 59).

Chapelle Notre-Dame de Lourdes

2770, route du Lac
F - 39220 Le Vivier des Rousses
Tél. +41/22 792 23 19



Confessions

- le samedi, de 17h30 à 18h00.
- le dimanche, de 9h20 à 9h50.

Offices

Premier samedi du mois

18h00 : messe lue.

18h30 : office du Rosaire.

Catéchisme dominical

Après la messe, le 1^{er} dimanche du mois, catéchisme paroissial sur les Dix Commandements.



Calendrier des messes pour février 2022

			Carouge Oratoire	Ecole	Les Rousses
Di	30	4ème Dimanche ap. l'Epiphanie, 2e cl. – Solennité de St François de Sales	8h, 9h, 10h, et 18h30	10h, 11h30	10h00
Lu	31	St Jean Bosco, Conf., 3e cl.	18h30	7h15	—
Ma	1er	St Ignace, Ev. et Mart., 3e cl.	18h30	7h15, 8h35	—
Me	2	Présentation de Jésus au temple et Purification de la Ste Vierge, 2e cl.	18h30	7h15, 18h30	—
Je	3	De la férie, 4e cl. - Mm. de St Blaise, Ev. et Mart.	18h30	7h15, 11h10	—
Ve	4	St André Corsini, Ev. et Conf., 3e cl. Premier vendredi du mois	18h30	7h15, 11h10	—
Sa	5	Ste Agathe, Vge. et Mart., 3e cl. - Premier samedi du mois	8h30	7h15	18h
Di	6	5ème Dimanche ap. l'Epiphanie, 2e cl.	8h, 9h, 10h, 11h30 et 18h30	—	10h00
Lu	7	St Romuald, Abbé, 3e cl.	18h30	7h15	—
Ma	8	St Jean de Matha, Conf., 3e cl.	18h30	7h15, 8h35	—
Me	9	St Cyrille d'Alexandrie, Ev., Conf. et Doct., 3e cl. Mm. de Ste Apollonie, Vge. et Mart.	18h30	7h15	—
Je	10	Ste Scholastique, Vge., 3e cl.	18h30	7h15, 11h10	—
Ve	11	Apparition de la Ste Vierge à Lourdes, 3e cl.	18h30	7h15, 11h10	—
Sa	12	Les sept SS. Fondateurs des Servites de Marie, Cconf., 3e cl.	8h30	7h15	18h
Di	13	Dimanche de la Septuagésime, 2e cl.	8h, 9h, 10h, 11h30 et 18h30	—	10h00
Lu	14	De la férie, 4e cl. - Mm. de St Valentin, Pr. et Mart.	18h30	7h15	—
Ma	15	De la férie, 4e cl. - Mm. de Sts Faustin et Jovite, Mmart.	18h30	7h15	—
Me	16	De la férie, 4e cl.	18h30	7h15	—
Je	17	De la férie, 4e cl.	18h30	7h15	—
Ve	18	De la férie, 4e cl. - Mm. de St Siméon, Ev. et Mart.	18h30	7h15	—
Sa	19	LGF : St Boniface, Ev. de Lausanne et Conf., 3e cl.	8h30	7h15	—
Di	20	Dimanche de la Sexagésime, 2e cl.	8h, 9h, 10h, 11h30 et 18h30	—	10h00
Lu	21	De la férie, 4e cl.	18h30	7h15	—
Ma	22	La Chaire de St Pierre à Rome, 2e cl.	18h30	7h15	—
Me	23	St Pierre Damien, Ev., Conf. et Doct., 3e cl.	18h30	7h15	—
Je	24	St Mathias, Ap., 2e cl.	18h30	7h15	—
Ve	25	De la férie, 4e cl.	18h30	7h15	—
Sa	26	De la Ste Vierge, 4e cl.	8h30	7h15	18h
Di	27	Dimanche de la Quinquagésime, 2e cl.	8h, 9h, 10h, 11h30 et 18h30	—	10h00
Lu	28	LGF : St Romain, Abbé, 3e cl. Mm. de St Lupicin, Conf.	18h30	7h15	—
Ma	1er	De la férie, 4e cl.	18h30	7h15	—
Me	2	Mercredi des Cendres, 1e cl.	18h30	7h15	18h
Je	3	De la férie, 3e cl.	18h30	7h15, 11h10	—
Ve	4	De la férie, 3e cl. - Mm. de St Casimir, Conf. et de St Lucius Ier, Pape et Mart. Premier vendredi du mois	18h30	7h15, 11h10	—
Sa	5	De la férie, 3e cl. - Premier samedi du mois	8h30	7h15	18h
Di	6	1er Dimanche de Carême, 1e cl.	8h, 9h, 10h, 11h30 et 18h30	—	10h00

Horaires spéciaux en italique.

LGF : Fête propre au diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg.